



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Rawiri (Gabon)	1
Discours de M. Filali (Maroc)	4
Discours de M. Agústsson (Islande)	7
Discours de M. Cappelen (Norvège)	10
Discours de M. Mudenda (Zambie)	13
Réponse du Pakistan	17

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. RAWIRI (Gabon) : La délégation gabonaise, que j'ai l'honneur de conduire ici pour la première fois, est heureuse, Monsieur le Président, de saisir à son tour l'occasion de vous exprimer par ma voix la profonde satisfaction qu'elle éprouve à la suite de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de notre organisation.
2. Il m'est agréable de m'associer à tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune pour vous adresser, en mon nom personnel et au nom des membres de ma délégation, nos plus vives et nos plus chaleureuses félicitations.
3. En vous portant à sa présidence, l'Assemblée générale a voulu marquer son souci de confier à l'éminent homme d'Etat et au diplomate chevronné que vous êtes le soin et la charge délicate de diriger et de mener à bien les travaux de cette importante vingt-sixième session.
4. Nous sommes persuadés que nos débats, qui se sont toujours distingués par la mesure et la haute tenue des déclarations, vont conserver sous votre direction habile et conciliante le même caractère de sérénité et de pondération et vont se dérouler dans l'esprit de respect mutuel et de confiance réciproque indispensables à la dignité et au succès d'assises aussi importantes que celles de notre organisation, assises qui, trois mois durant, vont polariser l'attention du monde entier parce qu'elles portent les espoirs d'une humanité victime de ses propres contradictions, déchirée par les conflits, dévorée par la peur mais combien avide de paix et de bonheur.
5. L'expérience que vous avez accumulée tout au long d'une longue et brillante carrière politique et diplomatique constitue à nos yeux la garantie du succès final de nos travaux. Vos qualités personnelles et votre compétence éprouvée vont nous permettre, nous en sommes convaincus,

de surmonter les écueils qui pourraient surgir sur notre chemin. Et les efforts conjugués des uns et des autres, nous osons l'espérer, vous aideront à conduire à son terme heureux la tâche ardue et délicate qui vous échoit, en témoignage de la haute et flatteuse estime dans laquelle vous tiennent vos pairs.

6. C'est pourquoi j'exprime à nouveau le souhait que toutes les délégations conscientes de l'importance et de la portée du rôle qu'elles sont appelées à jouer auront à cœur de vous apporter leur concours plein et entier, contribuant ainsi à assurer la réussite de la tâche qui vous incombe et pour le succès de laquelle je vous réitère, Monsieur le Président, mes vœux les plus chaleureux.

7. Ces vœux, est-il besoin de le préciser, s'adressent également, et tout naturellement, aux vice-présidents élus, à l'ensemble des membres du Bureau qui sont appelés à jouer, à vos côtés, un rôle de tout premier plan dans le déroulement de nos débats et la bonne marche de nos travaux.

8. Au Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, je suis heureux de rendre un hommage tout particulier et mérité pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de nos dernières assises, auxquelles la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a conféré une importance et un prestige accrus. Son Excellence M. Hambro nous a émerveillés par la maîtrise dont il n'a cessé de faire preuve tout au long de cette inoubliable session. Grâce à la connaissance sans faille de son rôle, à son habileté consommée et à son dynamisme débordant, le président Hambro a réussi à insuffler à l'Assemblée une ardeur vivifiante et reconfortante qui a permis que nos travaux soient menés à bonne fin et s'achèvent dans les délais impartis. Cette réussite constitue un succès éclatant que nous nous plaisons à porter à l'actif de ce brillant diplomate.

9. Avant d'exposer le point de vue de mon gouvernement sur les sujets essentiels qui retiennent notre attention, je voudrais saluer la venue parmi nous des Etats dont l'admission nous a été recommandée par le Conseil de sécurité : Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar. Au nom de la délégation et du peuple gabonais, c'est pour moi un devoir agréable de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux Membres de notre grande famille des nations.

10. L'année dernière, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire de la Charte des Nations Unies. La commémoration de cet événement historique a donné lieu à de nombreuses manifestations à travers le monde. Mais c'est ici même, au Siège de notre organisation, qu'elle a connu son apothéose.

11. En effet, beaucoup de chefs d'Etat et de gouvernement n'ont pas hésité à entreprendre un voyage souvent très long afin de pouvoir s'associer personnellement aux activités de la session commémorative. Ces chefs d'Etat et de gouvernement, dont la plupart venaient des pays du tiers monde, estimaient en effet que leur présence physique non seulement était la meilleure contribution qu'ils pouvaient offrir à la communauté des nations en cette circonstance solennelle, mais constituait également un gage témoignage de leur foi en la Charte et attestant la confiance et les espoirs qu'ils ont eux-mêmes et les pays qu'ils représentaient placés en l'Organisation des Nations Unies.

12. Le chef de l'Etat gabonais, S. E. le président Albert Bernard Bongo, fut l'un de ces pèlerins de la foi et de l'espérance. Toutefois, parlant de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création en 1945, le président Bongo n'a pu s'empêcher de laisser poindre son amertume en déclarant :

"Ainsi, au terme de ces 25 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies présente un bilan à l'image de toutes les oeuvres humaines, c'est-à-dire un bilan à la fois . . . positif et négatif.

"A partir d'aspirations idéalistes et d'intentions généreuses, des progrès appréciables ont été certes enregistrés; mais, à côté des résultats obtenus, que de piétinements, que d'occasions manquées et de déceptions amères !

"Nous vivons encore sous l'empire du racisme qui se manifeste ça et là par des discriminations injustes. Nous vivons encore sous l'empire d'un certain passé, des hégémonies et des égoïsmes de toutes sortes qui entretiennent l'inégalité entre les hommes et les différentes parties du monde.

"A cet égard, on ne peut qu'être surpris et choqué de constater que l'Organisation des Nations Unies présente deux faces. Elle a celle qui s'intéresse à certaines parties du monde en s'attachant, dans la mesure de ses possibilités, à y ramener la paix. Elle a également celle qui se désintéresse délibérément du sort d'autres hommes . . .

"Plutôt que de s'attacher à appliquer la Charte qu'elles" — les grandes puissances — "ont signée, ne se préoccupent-elles pas avant tout de défendre leurs intérêts, de maintenir — voire d'étendre — leur influence ?"
[1867ème séance, par. 105 à 111.]

13. Aujourd'hui comme hier, notre délégation continue à s'interroger sur les raisons des contradictions qui paralysent l'Organisation et semblent vouer à l'inefficacité les initiatives les plus généreuses.

14. Que ce soit dans le domaine de la paix et de la sécurité, qu'il s'agisse de la coopération internationale et de la lutte contre le sous-développement, que l'on se penche sur les problèmes relatifs au rétablissement de la dignité et de la liberté des peuples sous domination étrangère, la situation est à peine différente de ce qu'elle a toujours été depuis 25 ans. Des affrontements sanglants s'allument un peu partout dans le monde. La course aux armements se poursuit et se développe, multipliant les risques d'une conflagration générale. Des millions d'êtres humains continuent à subir le joug et la dure loi d'airain des minorités

étrangères avides de puissance et de richesse. Ainsi, il apparaît bien difficile de dire que nous vivons dans un monde de justice et de paix.

15. Devant un tel état de choses, il est hautement souhaitable que des efforts accrus soient entrepris afin de réparer les injustices et de mettre fin aux affrontements sanglants qui ravagent certaines régions du monde. A cet égard, et s'agissant plus particulièrement de la situation au Moyen-Orient, nous estimons que la mission Jarring devrait recevoir l'appui de tous afin qu'elle puisse se dérouler sans entrave. L'Organisation des Nations Unies devrait, par conséquent, réactiver cette mission et lancer un nouvel appel à la conscience des belligérants, à leur volonté de paix, afin de les amener à imaginer de nouvelles procédures et de nouvelles méthodes de travail. Alors seulement M. Jarring pourra-t-il jouer pleinement son rôle de médiateur et contribuer positivement à l'apaisement de ce conflit dangereux et au retour de la paix dans cette région du monde.

16. Le règlement de la question du Moyen-Orient devra être recherché, est-il besoin de le répéter, dans le cadre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Cette résolution, qui a recueilli l'adhésion unanime de l'Assemblée générale, a également été acceptée officiellement et publiquement par les deux camps. Elle constitue de ce fait une base de négociation équilibrée et réaliste.

17. L'extinction des foyers de guerre, l'apaisement de tous les conflits armés qui déchirent les nations sont la première étape à atteindre sur le chemin qui mène à la paix et à la sécurité.

18. Les peuples de la Terre ne pourront vivre dans la paix que s'ils éprouvent un profond sentiment de sécurité qu'aucune menace ne viendrait troubler. Or, quand on songe que l'arsenal militaire des grandes puissances s'enrichit chaque jour d'armes nouvelles toujours plus puissantes et plus terrifiantes, quand on constate que beaucoup de petits pays s'engagent eux aussi dans la course aux armements, le doute envahit l'esprit. Les grandes puissances, qui jouent un rôle si déterminant dans les affaires du monde, et qui, seules, produisent tous ces armements et sont responsables de leur dissémination, sont-elles sincères avec elles-mêmes et avec les autres quand elles parlent de paix et invitent au désarmement ?

19. En tout cas, l'attitude des marchands de canons pourrait nous en faire douter. Devant les risques que font courir à la paix et à la sécurité internationales la production, l'accumulation et la dissémination des armes, la nécessité s'impose de lutter contre la folie des uns pour garantir la sécurité des autres.

20. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies d'intensifier ses efforts et son action dans ce domaine, afin d'amener les Etats Membres à réaliser un accord devant déboucher sur un désarmement général et contrôlé.

21. Les négociations déjà engagées en vue de parvenir à un accord portant sur la limitation, le contrôle et l'interdiction de certaines armes, notamment nucléaires et biologiques, méritent notre soutien. Nous considérons, toutefois, que les mesures envisagées sont insuffisantes tant qu'elles ne portent que sur les aspects spécifiques du problème.

22. Pour notre gouvernement, le désarmement doit être total et général, c'est-à-dire qu'il implique l'arrêt de toutes les productions, la destruction de tous les stocks d'armes : nucléaires et chimiques, y compris certaines armes classiques de destruction massive. Pour que ces mesures de désarmement général et complet reçoivent leur plein effet, elles devront être assorties de tous les contrôles adéquats et indispensables.

23. Mais le chemin à parcourir est long et difficile pour atteindre cet idéal en raison de la puissance des enjeux et des intérêts en cause. C'est dire que le désarmement général et complet n'est pas pour demain. En rêver n'est pas interdit pour autant, et s'atteler à la tâche encore moins, bien au contraire ! N'est-il pas dans la nature de l'homme de toujours entreprendre et de se lancer à la conquête de l'impossible ?

24. La paix et la sécurité que nous appelons de tous nos vœux, la justice et le bonheur auxquels nous aspirons si profondément sont des richesses communes que la nature a données en partage à tous les hommes, à tous les peuples de la Terre. Elles ne sont réservées à aucune catégorie particulière; elles sont l'apanage de tous les êtres humains. Méconnaître cette vérité, nier cette évidence, conduit aux pires aberrations, aux tragédies les plus sanglantes. Qu'au XXème siècle des minorités étrangères, parce qu'elles s'imaginent appartenir à une race supérieure, privent de leurs droits naturels et assujettissent à leur loi d'autres êtres humains, voilà qui ne saurait être admis. Que ces minorités sorties d'un autre âge, sourdes à la voix de toutes les autres nations du monde, refusent de restituer leurs droits et leur liberté aux malheureux peuples qu'elles maintiennent sous leur domination, voilà qui est insupportable et inacceptable.

25. La politique d'*apartheid* imposée par les minorités blanches d'Afrique du Sud et de Rhodésie aux populations autochtones noires qu'elles ont spoliées de leurs droits et de leurs terres révolte profondément la conscience humaine. Une telle politique insensée et à courte vue ne peut qu'engendrer la haine, dresser les diverses communautés les unes contre les autres et conduire finalement à la violence et au chaos. S'enliser dans une politique à courte vue et irréaliste est contraire à l'intérêt à long terme et hypothèque l'avenir.

26. Persister à porter des oeillères, comme s'acharne à le faire le Portugal, est le signe d'une sénilité politique sans rémission qui ne peut que conduire à la décadence, puis à la chute. L'Angola, le Mozambique, la Guinée (Bissau) ne sont point des provinces portugaises, mais des terres d'Afrique. Bientôt ces pays gagneront leur indépendance et viendront se joindre aux autres Etats frères du continent. Ce n'est certes pas le Portugal qui pourra, même avec des soutiens extérieurs, s'opposer à la marche du destin. La roue de l'Histoire ne peut pas s'arrêter; elle finira par broyer le Portugal si ce pays ne réagit et ne comprend que son salut se trouve dans l'amitié et la coopération avec l'Afrique, qui est prête à oublier, quant à elle, le passé et à regarder vers l'avenir.

27. En effet, pendant des siècles, les puissances coloniales ont puisé, sans retenue, dans les ressources de ces pays. Ces richesses étaient acheminées vers des métropoles lointaines qu'elles contribuaient à développer et à rendre plus puissantes. Dans le même temps, les malheureux pays d'outre-

mer qu'on appelait autrefois les colonies d'exploitation étaient abandonnés à eux-mêmes.

28. C'est dans ce contexte de sous-développement que beaucoup de pays du tiers monde, notamment d'Afrique noire, se retrouvèrent investis des attributs de la souveraineté. Démunis de moyens suffisants, les dirigeants de ces jeunes Etats durent faire des prodiges pour construire la nation, équiper le pays, soigner, instruire, nourrir les populations et, dans le même temps, assumer leurs obligations internationales.

29. Pour pouvoir faire face à des charges aussi écrasantes, il fallait développer les moyens d'action par l'accroissement des échanges et l'appel aux apports extérieurs. Produire davantage pour augmenter les recettes extérieures, favoriser l'investissement de capitaux étrangers, tels étaient les deux impératifs qui conditionnaient leur survie, impératifs qui demeurent encore aujourd'hui les pierres d'achoppement de leur développement.

30. Devant l'ampleur de tels problèmes et afin de tenter d'apporter, dans la mesure du possible, certaines améliorations à la grave situation des pays sous-développés, la communauté internationale lança en 1961 la première Décennie des Nations Unies pour le développement, généreux programme d'action qui suscita alors les espoirs les plus ardents.

31. Et puis les années passèrent. De l'avis de la plupart des pays intéressés, la première Décennie du développement fut loin d'atteindre les buts qu'elle s'était fixés. Les mesures envisagées dans le domaine du commerce international, et qui devaient procurer aux pays producteurs de matières premières des ressources supplémentaires, furent loin d'être toutes mises en oeuvre. Ces pays, qui attendaient une augmentation substantielle de leurs recettes extérieures par l'accroissement de leurs exportations et la stabilité des prix, durent vite déchanter. Les produits d'exportation rencontrèrent partout des obstacles tarifaires et contingentaires. Parallèlement, leur endettement à l'égard de l'extérieur ne faisait que s'accroître.

32. De leur côté, peu de pays économiquement développés consentaient à faire les dépenses en capitaux auxquelles les astreignait l'objectif fixant le montant annuel du transfert des ressources au bénéfice des pays sous-développés à 1 p. 100 de leur produit national brut.

33. Bref, la première Décennie fut considérée par beaucoup comme un échec partiel.

34. L'Assemblée générale, au cours de sa dernière session, a, par sa résolution 2626 (XXV), proclamé la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à compter du 1er janvier 1971. Cette résolution définit la Stratégie internationale du développement au cours des 10 prochaines années, fixe les buts et objectifs et préconise les mesures à mettre en oeuvre. Une fois encore, il s'agit d'un programme d'action visant à soutenir le commerce des pays en voie de développement, à favoriser leur industrialisation en vue de tenter de combler partiellement leur retard et, partant, d'améliorer le niveau de vie de leurs populations.

35. Les mesures à mettre en oeuvre sont en tous points identiques à celles préconisées dans le cadre de la première

Décennie, sans oublier le taux de transfert des ressources de 1 p. 100 du produit national brut des pays économiquement développés en direction des pays en voie de développement.

36. Tout comme pour la première Décennie, les promesses que renferme cette nouvelle stratégie font naître en nous des espoirs immenses. Mais, en considérant le passé, nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver certaines craintes. La Stratégie qui vient d'être adoptée risque de rester du domaine de l'utopie si elle ne se traduit pas rapidement et concrètement dans les faits.

37. A cet égard, les remous qui agitent le système monétaire international, certaines mesures protectionnistes dans le domaine du commerce, ou restrictives en matière d'aide au développement du tiers monde, nous paraissent contenir des menaces sérieuses quant au succès final de la Stratégie. Pour notre part, nous formons des vœux sincères pour que les nations fassent taire leurs égoïsmes et s'attèlent résolument à l'oeuvre commune, afin de réaliser les objectifs de la deuxième Décennie. Le succès de la Stratégie dépend de la volonté et de la sincérité qui animeront nos actions. Si toutes les clauses sont honnêtement appliquées, alors, rien n'interdit d'espérer un succès total. Dans le cas contraire, l'échec pourrait s'avérer inéluctable et lourd de conséquences.

38. Le monde, en effet, connaîtra difficilement la paix tant qu'une minorité détiendra la plus grande part des richesses et que la majorité continuera à souffrir de la faim et à vivre dans la misère.

39. La paix ne peut en définitive s'établir que lorsque existe un minimum de justice. Et la justice ne consiste pas seulement à accorder aux individus la jouissance de leurs droits civils et politiques. C'est aussi le droit pour tout homme de pouvoir se nourrir, se soigner et s'instruire.

40. M. FILALI (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations en mon nom et au nom de la délégation marocaine pour votre brillante élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les hautes responsabilités que vous assumez au sein du Gouvernement indonésien, votre large expérience ainsi que le prestige dont vous jouissez grâce à votre action incessante, aussi bien dans votre pays que sur le plan international, en faveur de la liberté, du droit et de la justice, vous permettront, nous en sommes certains, d'exercer les délicates fonctions de la présidence que vous a confiées unanimement notre assemblée. Nous ne doutons pas que sous votre direction sage et éclairée, nos travaux se dérouleront dans les meilleures conditions et nous permettront d'atteindre des résultats fructueux. A cet effet, ma délégation vous apportera sa coopération la plus étroite.

41. Je saisis également cette occasion pour rendre un hommage particulier à votre éminent prédécesseur, le président Edvard Hambro, qui a apporté la contribution la plus précieuse aux travaux de la session commémorative de l'Assemblée, session qui s'est distinguée par un apport appréciable à la cause de la paix et de la coopération internationale.

42. Qu'il me soit permis aussi de renouveler, au nom de ma délégation, l'expression de toute notre estime et l'admiration que nous portons au Secrétaire général pour les efforts soutenus et positifs qu'il n'a cessé de déployer durant toute la période de son mandat pour le respect et le renforcement de notre organisation, ainsi que pour le maintien de la paix et de la tranquillité à travers le monde.

43. Ma délégation se réjouit chaleureusement, d'autre part, de l'entrée au sein des Nations Unies de trois nouveaux Membres : Bahreïn, le Qatar et le Bhoutan. Elle leur adresse à cette occasion ses sincères félicitations et souhaite à leur peuple désormais libre et indépendant beaucoup de bonheur et de prospérité. Elle est persuadée que ces trois pays apporteront leur entière contribution à l'action pacifique et constructive des organismes de la famille des Nations Unies.

44. Au cours de la session commémorative de la fondation de notre organisation, nous avons adopté un certain nombre de recommandations fondamentales dont les objectifs essentiels étaient la paix, la justice et le progrès. Aujourd'hui, nous devons nous demander si, réellement, nous avons mené toute l'action nécessaire pour la réalisation de ces objectifs durant l'année écoulée. Sans avoir besoin de dresser un bilan complet des activités de l'Organisation, il est, hélas, impossible de conclure que les résultats obtenus sont partout satisfaisants, ni affirmer que nous n'avons enregistré que des succès.

45. Certes, on ne saurait négliger les quelques pas accomplis sur le chemin d'une détente toujours plus marquée entre les grandes puissances. Nous avons tous à l'esprit le récent accord quadripartite sur Berlin¹, qui ouvre de grands espoirs pour l'élimination définitive de ce point chaud du globe.

46. De même, nous avons enregistré avec la plus grande satisfaction l'annonce de jours meilleurs dans les relations entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine. Nous avons vu là l'augure d'une normalisation définitive des relations entre ce grand Etat et un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, de sorte que les représentants de la République populaire de Chine pourront enfin occuper la place qui leur revient dans cette assemblée et au Conseil de sécurité en tant que représentants uniques de ce grand peuple.

47. Enfin, un autre pas nous incite à voir l'avenir sous des auspices optimistes; je veux parler de l'accord réalisé tout récemment dans le domaine des armements stratégiques, ce qui est une manière encourageante de freiner une course qui semblait échapper à tout contrôle.

48. Ce ne sont là peut-être que des signes annonciateurs, mais, pour notre part, nous espérons que ce sera vraiment l'amorce de la liquidation finale des séquelles des graves crises que nous avons connues depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

49. Cependant, et malgré ces signes de détente, nous ne pouvons pas oublier que la communauté internationale reste encore confrontée, en de nombreux points du globe, à des situations dramatiques dont on n'aperçoit point l'issue.

¹ Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

L'usage de la violence dans les différends internationaux est encore trop fréquent. La course aux armements n'a pas encore diminué d'une façon et dans une mesure qui répondent à nos espoirs. Il y a aussi l'occupation militaire illégale et injuste des territoires d'autrui, au mépris des dispositions de la Charte des Nations Unies et de tous les appels à la raison lancés par notre organisation. Il y a encore la guerre ouverte en Indochine contre la volonté des peuples meurtris qui souhaitent par-dessus tout pouvoir régler leurs propres affaires après le départ de toutes les forces étrangères. Il y a toujours le colonialisme sous ses formes les plus archaïques ou les plus pernicieuses. Il y a enfin la misère et les souffrances que le sous-développement et l'incompréhension de pays développés imposent encore aux peuples déshérités du tiers monde.

50. Voilà les aspects inquiétants qui caractérisent, à notre point de vue, notre communauté aujourd'hui, et sur lesquels ma délégation souhaite attirer l'attention de l'Assemblée en exprimant ses plus vives préoccupations et ses craintes.

51. La situation au Moyen-Orient nous paraît être l'une des plus préoccupantes, l'une des plus chargées de menaces pour la paix internationale et, surtout, elle nous semble demeurer dans une impasse lourde de conséquences.

52. Il n'est pas nécessaire de faire aujourd'hui l'historique de ce drame ni de décrire l'itinéraire complexe que cette question a suivi devant les divers organes des Nations Unies. Il nous suffit de dire que notre organisation a arrêté à divers moments des positions pertinentes et tracé la voie la plus sage pour permettre l'élimination rapide des causes de ce conflit, ouvrant ainsi la voie à des solutions justes et humaines. Ces initiatives internationales correspondaient au consensus le plus large parmi les Membres de cette organisation.

53. Cependant, nous avons vu Israël, toujours et encore, défier la volonté internationale en refusant toute coopération avec les organes compétents des Nations Unies, dans le but avoué de s'approprier illégalement les fruits de son agression de juin 1967 et de continuer d'ignorer les droits du peuple de Palestine.

54. Bien plus, les dirigeants sionistes accomplissent chaque jour un pas nouveau dans la voie illégale qu'ils se sont tracée, multipliant les actes d'arrogance et de provocation, tant à l'égard des populations des territoires qu'ils occupent qu'à l'égard du monde arabe, des centaines de millions de musulmans et de chrétiens et de la communauté internationale tout entière. Toutes les approches de solutions pacifiques qui ont pu être proposées, aussi compréhensives soient-elles, sont rejetées avec mépris, dans le but de maintenir le fait accompli israélien, qui est la manifestation d'un appétit expansionniste sans frein.

55. Je me dois d'appeler l'attention de cette assemblée sur le sort particulier de la ville de Jérusalem, qui non seulement subit encore une occupation militaire étrangère qui s'éternise, mais doit faire face à une véritable entreprise de dénaturation sur le plan humain et de défiguration sacrilège des Lieux saints islamiques et chrétiens en vue d'une judaïsation complète de la Ville.

56. La Conférence au sommet des chefs d'Etat musulmans, qui s'est tenue à Rabat en décembre 1969, et les conférences islamiques qui ont suivi à Djedda et à Karachi ont donné au monde une idée précise de la profondeur de l'inquiétude et de l'angoisse de 600 millions de musulmans devant une entreprise criminelle qui blesse leurs convictions religieuses et leur dignité. Il ne saurait être question pour eux d'admettre, dans n'importe quel contexte, une solution qui ne redonnerait pas à la ville arabe de Jérusalem son statut d'avant l'agression de 1967.

57. Et puis il y a aussi le peuple de Palestine, chassé plusieurs fois de ses terres et de ses foyers, errant parmi des camps de réfugiés dont la misère est indicible, vivant d'une charité qui se fait de plus en plus réticente, et acculé à un désespoir lourd de menaces. Quand et de quelle manière une injustice aussi révoltante sera-t-elle réparée ? Quand et par quels moyens ce peuple spolié et frustré va-t-il réintégrer ses foyers et obtenir la juste réparation des torts qui lui sont faits depuis plus de 20 ans ?

58. C'est à la communauté internationale tout entière que la réponse appartient. C'est au Conseil de sécurité et aux grandes puissances de prendre leurs responsabilités, d'adopter et de faire appliquer les mesures qui s'imposent.

59. Il y a enfin les territoires arabes occupés depuis l'agression de juin 1967. En dépit des efforts déployés, tant par l'intermédiaire des Nations Unies et du représentant spécial du Secrétaire général, M. Gunnar Jarring, qu'à l'occasion des initiatives prises directement par un certain nombre d'Etats Membres, séparément ou en commun, en dépit des offres et des formules multiples d'arrangements pacifiques proposées, pas une seule fois Israël n'a voulu admettre même le principe de l'évacuation des territoires occupés. Pas une seule fois Israël n'a voulu annoncer son adhésion à la règle de non-acquisition de territoires par la conquête militaire.

60. Les dernières propositions de M. Jarring sont restées sans réponse positive, malgré les meilleures dispositions dont a fait preuve la République arabe d'Egypte, qui a été, en raison de cette attitude, l'objet de la sympathie, de la considération et de l'estime de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

61. Bien au contraire, nous avons vu Israël consolider sa mainmise sur les territoires occupés en procédant à des transferts de population et à l'édification d'ouvrages militaires perfectionnés dans tous les secteurs, et cela en consacrant l'essentiel de ses propres ressources et de l'aide extérieure qui lui est largement accordée à l'acquisition d'armements toujours plus complexes et plus meurtriers.

62. Nous lançons un appel pressant aux fournisseurs d'Israël pour qu'ils s'abstiennent d'appuyer un agresseur qui continue d'occuper illégalement les territoires d'autrui en lui accordant l'aide accrue qu'il ne cesse de demander et souvent d'obtenir, au nom d'un prétendu équilibre des forces qui lui est largement favorable et qu'il ne peut en tout cas mériter tant qu'il n'a pas restitué les régions conquises.

63. Le retrait de leur soutien militaire à Israël non seulement sera conforme aux principes de paix et de justice

auxquels nous adhérons tous, mais se révélera en définitive plus efficace que toute l'action diplomatique menée en vain depuis plus de quatre ans.

64. Il y a une dizaine d'années, nous avons pensé que l'ère coloniale était à jamais révolue et que les derniers vestiges d'une époque qui ne fait pas honneur à l'humanité n'allaient pas tarder à disparaître, ouvrant la voie à la promotion culturelle, technique et économique de centaines de millions d'êtres humains maintenus jusque-là à l'écart de l'évolution du monde.

65. L'Afrique sortait vaillamment triomphante de cette épreuve, dans un mouvement massif spectaculaire vers la liberté et l'indépendance, et l'on a pu assister à un bel élan vers la coopération, l'harmonisation et l'unité dans tous les domaines, tant sur le plan régional que sur celui du continent tout entier. L'Organisation de l'unité africaine, en particulier, a pu voir le jour, et elle continue de véhiculer nos espoirs et notre détermination de réaliser les objectifs et les idéaux africains qui sont aussi ceux des Nations Unies.

66. Mais, dans un réflexe de conservation et de survie, le colonialisme s'est ressaisi, et il se défend durement encore aujourd'hui dans ses derniers bastions. Nos frères du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée dite portugaise, notamment, mènent un combat héroïque depuis des années, certes avec des succès qui suscitent notre admiration, mais aussi avec des sacrifices et des souffrances qui leur seront imposés longtemps encore si la communauté internationale ne vient pas à leur secours.

67. En effet, le Portugal, qui poursuit une politique aveugle et trop coûteuse pour les moyens réels dont dispose ce pays, ne pourrait continuer aussi longtemps à ignorer les droits des peuples qu'il asservit s'il ne bénéficiait de l'appui efficace de forces qui, sous le couvert d'une entreprise de défense, servent en Afrique une oeuvre coloniale et d'agression permanente.

68. En Rhodésie, le peuple zimbabwe subit toujours la loi de la minorité raciste et les seules sanctions économiques, très souvent contournées, édictées par les Nations Unies se sont révélées d'une inefficacité décourageante. Là encore, notre organisation et le Royaume-Uni en particulier devront utiliser les voies et moyens énergiques qui, seuls, seront compris par le régime illégal d'Ian Smith, fondé sur la violence et le fait accompli.

69. Nous ne nous lasserons pas de dénoncer la discrimination et la ségrégation raciales pratiquées contre nos frères en Afrique du Sud. Aucune lueur d'espoir n'est jamais venue de cette partie de notre continent pour nous permettre de penser qu'une évolution quelconque est amorcée afin de mettre un terme à une politique rejetée unanimement par la communauté internationale. Bien au contraire, la répression se fait plus dure et le refus de dialogue avec la majorité africaine est total. De plus, le Gouvernement de Pretoria étend illégalement les méfaits de sa politique à la Namibie, au mépris de notre organisation et de ses décisions très pertinentes sur cette question. Là aussi, l'indulgence, la compréhension, voire la coopération et l'appui militaire dont jouit l'Afrique du Sud auprès de nombreuses puissances lui permettent de poursuivre aisément une action que nous avons unanimement tant de fois condamnée.

70. Pour ce qui concerne le Sahara sous administration espagnole, je voudrais rappeler que l'Assemblée générale a réaffirmé à maintes reprises que les populations doivent être consultées par référendum dans les plus brefs délais, afin qu'elles décident librement de leur avenir. Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi considère que c'est là le moyen le plus adéquat pour hâter la décolonisation de cette région et permettre aussi bien aux populations locales qu'aux gouvernements intéressés, y compris le Gouvernement espagnol, de dépasser enfin une étape largement révolue de leur histoire commune. Il faut, à notre avis, éliminer au plus vite ce vestige anachronique pour ouvrir plus largement encore la voie d'une coopération intelligente et chaque fois plus étendue avec l'Espagne, pays avec lequel le Maroc a déjà un grand nombre de traditions et d'intérêts communs.

71. Sans l'assainissement des relations internationales et la libération du poids croissant des armements, la communauté mondiale ne saurait se consacrer véritablement à son développement économique et social. Mon gouvernement est en effet profondément convaincu que, sans un réel désarmement général et complet, le dégagement, en conséquence, de ressources importantes et leur transfert en vue du développement, ce dernier domaine restera toujours caractérisé par la grande ampleur et la gravité des problèmes. Sans parler de la récente crise monétaire et de l'étendue de ses méfaits, il nous suffit de jeter un regard sur la scène internationale pour remarquer l'image peu rassurante qu'elle nous offre à cet égard : écart énorme entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, démographie galopante, détérioration des termes de l'échange, insuffisance et rigidité de l'aide financière, technique et scientifique.

72. Il est vrai que notre organisation a essayé de réagir contre cette accélération du sous-développement et de poser les jalons d'un processus pour le progrès économique et social. Malheureusement, les efforts accomplis dans cette entreprise commune n'ont pas rencontré les encouragements et les appuis souhaités de la part des pays nantis. En dépit cependant des déceptions et des doutes semés dans les esprits par la mise en cause des engagements pris, notre organisation a saisi l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire pour adopter solennellement la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Cette stratégie, qui est qualifiée de charte du développement, illustre la prise de conscience de la communauté mondiale et sa volonté de réaliser les objectifs de la deuxième Décennie.

73. Mon gouvernement, qui a souscrit pleinement à toutes les options de la Stratégie, ne peut que souhaiter que cette prise de conscience et cette volonté soient concrétisées sans tarder par la mise en oeuvre de tous les engagements pris. Nous n'oublions nullement, cependant, que c'est en premier lieu aux pays en voie de développement qu'incombe la responsabilité principale d'assurer leur propre développement. Mais ce que nous voulons et demandons, c'est que les efforts entrepris par ces pays ne soient pas constamment, comme c'est, hélas, souvent le cas, limités ou annihilés par des mesures restrictives prises par les pays industrialisés.

74. A la veille de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui

doit se tenir à Santiago (Chili) en avril-mai 1972 et à la veille des autres conférences similaires, nous réitérons notre appel pour que tous les problèmes se rapportant au développement soient étudiés et envisagés à seule fin de leur donner un contenu conforme aux objectifs assignés à la Stratégie du développement.

75. Il reste, à notre avis — et nous pensons ici à la prochaine réunion de Lima —, que les pays du tiers monde doivent nécessairement se concerter et se mettre d'accord au préalable pour pouvoir faire entendre leur voix et exiger que leurs droits et leurs intérêts soient pris en considération. Il nous semble utile de rappeler à cette occasion l'exemple des pays producteurs de pétrole, qui ont réussi, par leur solidarité, à obtenir des conditions meilleures pour la vente et la commercialisation de leur produit. Il est certain que toute action en vue de la conclusion de compromis similaires dans d'autres domaines sera de nature à sauvegarder les intérêts de tous.

76. Notre espoir demeure, en tout cas, qu'il sera reconnu et admis que la tâche du développement est une tâche urgente et générale qui incombe à l'ensemble des pays, quels que soient leurs positions ou leurs niveaux de développement. C'est là, à notre avis, la principale voie à suivre si l'on veut atteindre les objectifs d'un développement harmonieux et généralisé de toute la communauté internationale.

77. J'aurais aimé traiter aujourd'hui d'autres problèmes importants de notre ordre du jour — ceux, par exemple, concernant les fonds marins, l'environnement, l'espace extra-atmosphérique —, mais je laisserai ce soin aux membres de ma délégation qui participeront aux travaux des différentes commissions de l'Assemblée.

78. On a prétendu que le monde était passé d'une ère d'affrontement à une ère de négociations et de changements décisifs. La sagesse et le réalisme nous commandent de continuer à voir la communauté internationale telle qu'elle est, non telle que nous souhaitons la voir. De grands efforts, de grands sacrifices sont encore nécessaires, et la contribution de tous, petits et grands, est indispensable si nous voulons réellement que les changements décisifs souhaités soient opérés.

79. Ma délégation ne ménagera, quant à elle, aucun effort dans cette direction, afin que pour tous les peuples du monde la Charte des Nations Unies ait une signification et une raison d'être.

80. M. AGUSTSSON (Islande) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous adresser les plus chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection au poste de président de l'Assemblée générale. La confiance totale que l'Assemblée générale a placée en vous est de bon augure et constitue une garantie du succès de votre tâche si importante. Votre prédécesseur, M. Edvard Hambro, de Norvège, a donné un très bon exemple au cours de son mandat, et il mérite toutes nos félicitations. Nous vous promettons de vous appuyer, Monsieur le Président, tandis que vous suivrez ce très bon exemple.

81. Je voudrais aussi rendre hommage au Secrétaire général, U Thant, dont le départ est imminent. La com-

munauté mondiale lui doit beaucoup et sa contribution figurera dans les annales de l'Histoire. Dans son cas, également, il y aura un vide énorme à combler et nous espérons de tout coeur que les Nations Unies auront la chance d'être aussi unanimes lors de l'élection du nouveau Secrétaire général que lors de votre élection, Monsieur le Président. Au cours des dernières semaines, on a mentionné différents candidats au poste de secrétaire général, candidats qui sont tous qualifiés. Nous devons choisir et élire un autre homme compétent, décidé à maintenir la tradition de direction forte et indépendante, un homme qui puisse contribuer à faire de notre organisation un instrument de paix, de justice et de progrès plus efficace.

82. Mon gouvernement pense que M. Max Jakobson, de Finlande, serait des plus qualifiés pour occuper le poste de secrétaire général et répète qu'il appuie sa candidature.

83. Au nom de ma délégation, je saisis cette occasion pour adresser nos félicitations aux trois nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Voilà 25 ans que l'Islande est Membre des Nations Unies et nous tenons à cette qualité de Membre; nous sommes certains qu'il en sera de même de ces trois nouveaux Etats Membres.

84. Comme toutes les nations, et surtout les petites nations, dès le début, le peuple islandais a placé tous ses espoirs dans les Nations Unies. Il faut reconnaître que nos espoirs n'ont pas été entièrement réalisés. C'est pourquoi ma délégation est en faveur de différentes suggestions faites en vue d'améliorer le fonctionnement des Nations Unies afin d'augmenter l'autorité et le pouvoir exécutif de l'Organisation.

85. Depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, il y a plus d'un quart de siècle, le monde a connu des changements fondamentaux et nous avons acquis une expérience considérable dans l'application de la Charte en vue de favoriser la paix et la sécurité internationales. Nous devrions profiter de cette expérience pour permettre à notre organisation de s'acquitter de ses responsabilités avec plus d'efficacité. En réévaluant ainsi nos buts, nous constaterons peut-être qu'il est nécessaire d'amender la Charte, tout comme des Etats constatent de temps à autre qu'il convient de modifier leur constitution et leurs lois pour tenir compte de nouvelles exigences.

86. Mon gouvernement appuiera toutes tentatives faites pour alléger la tension dans le monde et pour renforcer la paix et assurer la réconciliation entre les nations. Nous contribuerons à faire respecter les aspirations légitimes de tous les peuples à la liberté, leur droit à l'autodétermination et leur droit à être représentés aux Nations Unies.

87. Fidèle à sa politique fondée sur le respect des droits égaux de toutes les nations, mon gouvernement appuiera, à la présente session de l'Assemblée générale, l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. De l'avis de mon gouvernement, outre que cela est une injustice, refuser à une nation de plus de 700 millions d'habitants d'être représentée à l'Organisation n'est pas en faveur de la paix mondiale. C'est pourquoi nous sommes fermement en faveur du principe de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire de Chine, avec tous les droits et obligations que cela implique.

88. Nous éprouvons la plus grande sympathie pour la lutte que mènent les nations les plus pauvres du monde pour obtenir l'égalité et l'autarcie économique; nous pensons qu'il incombe à la communauté internationale de redoubler ses efforts en vue de les aider à atteindre ces buts dans le plus bref délai. Les inégalités économiques et humaines entre les nations et à l'intérieur des nations sont une source constante de conflits nationaux et internationaux qu'il faut éliminer pour assurer une paix juste et durable.

89. Le peuple d'Islande continue à considérer les Nations Unies comme le meilleur espoir de l'humanité en matière de paix et de justice internationales. Nous estimons que l'Organisation garantit notre propre indépendance nationale et nous recherchons son appui pour assurer notre viabilité économique. Cependant, lorsque nous examinons les résultats obtenus, nous devons reconnaître qu'il reste beaucoup à faire et qu'il y a beaucoup de raisons d'être déçus. Dans l'introduction au rapport qu'il a soumis à la présente session sur les activités de l'Organisation [A/8401/Add.1], notre secrétaire général a exposé avec éloquence son opinion à ce sujet.

90. Je ne vais pas traiter la vaste gamme des questions qui se posent, mais je voudrais mentionner quelques réalisations que mon gouvernement juge positives.

91. Parmi les événements récents de la vie internationale, il y a lieu de se réjouir, notamment, de l'accord quadripartite sur Berlin signé le 3 septembre. Cet accord permet d'escompter une amélioration des relations en Europe. Les deux Etats allemands ont entamé des négociations pour mettre cet accord en oeuvre et pour améliorer leurs relations bilatérales d'une façon générale. Si les deux parties font preuve de persévérance et de bonne volonté, on peut raisonnablement espérer qu'elles seront à même de résoudre leurs divergences de vues, ce qui ouvrirait la voie à une nouvelle ère en matière de relations Est-Ouest et leur assurerait la place qui leur revient dans les organisations internationales. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il semble que la question allemande soit sur le point d'être résolue. En partant de l'hypothèse que les deux Etats allemands pourront se mettre d'accord, nous pouvons escompter la convocation d'une conférence sur la sécurité européenne; mon gouvernement espère qu'elle pourra permettre de supprimer l'un des derniers vestiges de la seconde guerre mondiale — la question allemande — qui a constitué l'une des principales sources de tension en Europe et dans le monde pendant beaucoup trop longtemps.

92. Bien que notre organisation se soit efforcée d'essayer d'assurer la paix, le monde vit constamment sous la menace de la guerre. Le soupçon et la méfiance que causent les inégalités sociales, culturelles et économiques constituent une source perpétuelle de friction. Compte tenu de la rapidité des progrès techniques, les conséquences de la guerre prennent des proportions effrayantes. C'est pourquoi nous pouvons éprouver quelque satisfaction devant les progrès réalisés à Genève en matière de désarmement. Le désarmement n'apporte pas de remède aux causes fondamentales de la guerre, mais il permet de disposer de plus de temps pour trouver une solution.

93. Un progrès encore plus important et plus encourageant réside dans les entretiens sur la limitation des armes

stratégiques entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous ne pouvons qu'espérer que ces entretiens aboutiront à un accord qui mette fin à la course à la production et au perfectionnement des armes nucléaires. Un accord, même limité au début, pourrait contribuer de façon considérable à encourager la confiance et la compréhension réciproques, ainsi que la détente dans le monde entier.

94. Dans ce contexte, il convient de mentionner la mise en oeuvre rapide de la résolution sur l'assistance en cas de catastrophe naturelle, adoptée à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [résolution 2717 (XXV)]. Il s'agit là d'une mesure très nécessaire qui vient à point et qui contribuera à alléger les conséquences des grandes catastrophes où qu'elles puissent se produire. Cependant, nous devrions aller plus loin, comme on l'a suggéré, et créer aussi rapidement que possible un bureau d'assistance en cas de catastrophe autre que naturelle. L'expérience du Pakistan a tragiquement souligné la nécessité d'une telle organisation.

95. Nous voudrions également féliciter, pour leur excellent travail, les organisations techniques des Nations Unies comme, par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Ce n'est qu'en renforçant les activités des Nations Unies dans ce domaine que nous pourrions réduire le fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres et qui va s'élargissant.

96. Dans certains milieux, on a beaucoup trop l'habitude de critiquer les Nations Unies sous prétexte qu'elles n'ont pas réussi à maintenir l'ordre dans la communauté internationale. Certains vont jusqu'à rendre les Nations Unies coupables de la plupart des maux qui affectent un monde troublé — sinon de tous. Ceux qui sont plus raisonnables comprennent que ce qui gêne les Nations Unies, c'est que leur pouvoir est insuffisant pour traiter des problèmes essentiels de guerre et de paix et que certains Etats Membres ne sont pas disposés à appuyer les Nations Unies. De toute façon, il importe que l'opinion publique sache que, bien que des conflits armés aient lieu hors de la portée des Nations Unies, celles-ci mènent cependant un travail très utile et très constructif en faveur de la paix et de la coopération internationale. Il n'est que juste d'attirer l'attention sur cet actif, lorsqu'on établit le bilan.

97. Je voudrais aujourd'hui parler brièvement de l'un de ces éléments — un sujet qui, pendant des siècles, a causé des luttes, des conflits et même des guerres, mais qui, maintenant, est traité avec beaucoup de patience et de dur travail dans un esprit de coopération internationale et dans l'intérêt de l'humanité. Je veux parler des efforts précieux déployés pour préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prévue pour 1973. A l'heure actuelle, les représentants de 86 Etats s'adonnent à ce travail préparatoire, mais comme les questions qu'ils traitent ont une importance vitale pour tous les Membres des Nations Unies, il n'est que juste de les mentionner au cours de la discussion générale. Ces questions retiendront, naturellement, l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinera, en temps voulu, le rapport sur les travaux préparatoires pour cette année.

98. Le travail préparatoire en vue de la troisième Conférence sur le droit de la mer a commencé, en fait, il y a plus

de 20 ans. En 1949, l'Assemblée générale a chargé la Commission du droit international d'étudier le droit de la mer dans son ensemble [résolution 374 (IV)], et les première et deuxième Conférences sur le droit de la mer, tenues à Genève en 1958 et 1960, ont pris les travaux de la Commission du droit international comme point de départ. Un grand nombre de questions ont été traitées avec succès de cette façon, mais les questions fondamentales de l'étendue de la mer territoriale et des limites de la pêche n'ont pas été résolues. Ces deux questions, de même que d'autres questions fondamentales comme la zone internationale du fond des mers, la pollution, les archipels, la pêche en haute mer et les problèmes des Etats sans littoral, ne sont toujours pas résolues et sont actuellement à l'étude en vue de la troisième Conférence. Il est certes évident que la solution de ces dernières questions contribuerait beaucoup à instaurer la paix et la stabilité au lieu des dangereux conflits et de l'incertitude qui règnent à l'heure actuelle.

99. Le Gouvernement de l'Islande profite de cette occasion pour remercier le comité qui prépare la Conférence² des efforts qu'il a déployés au cours des réunions qu'il a tenues en mars ainsi qu'en juillet et août de cette année. Il semble que les progrès aient été assez lents au début, mais on espère que, l'année prochaine, le travail de base très utile déjà accompli permettra d'avancer bien que de nombreux problèmes complexes soient en jeu. Je ne vais pas discuter davantage ici le travail de ce comité, mais vu que, comme je l'ai déjà dit, les questions en jeu sont également importantes pour un grand nombre d'Etats représentés à l'Assemblée mais pas au Comité, je voudrais faire quelques observations supplémentaires relatives au point de vue de mon gouvernement dans ce domaine.

100. Nous appuyons pleinement les efforts tendant à établir un régime approprié sur le plan international pour la région du fond des mers et nous ferons de notre mieux pour contribuer à l'accomplissement de la tâche dont les grandes lignes ont été indiquées par l'adoption l'an dernier de la Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)]. Les abondants renseignements déjà disponibles dans ce domaine sont étudiés par les autorités compétentes de mon pays, qui leur accordent toute l'attention nécessaire. Il en est de même des questions de la pollution et de la recherche scientifique.

101. Etant donné que la juridiction et le contrôle de la pêche côtière soulèvent pour l'Islande une question qui a une importance fondamentale et qu'elle est partie inséparable du problème de juridiction côtière dans son ensemble, je voudrais résumer en quelques mots la position du Gouvernement de l'Islande dans ce domaine.

102. Une évolution intéressante se fait jour dans le domaine de la pêche côtière. On reconnaît de façon générale que le système des limites étroites des pêcheries, d'une part, et de la prétendue liberté de pêche — sous réserve de mesures minimales et concertées de conservation qui seraient également applicables à tous au-delà de cette région —, d'autre part, a fonctionné à l'avantage des pays qui désirent pêcher aussi près que possible des côtes

d'autres nations. Ce système désuet est remplacé maintenant par une méthode pragmatique nouvelle. Le droit international progressif se fonde sur deux propositions essentielles. La première est que l'intérêt de la communauté internationale en matière de liberté des mers aux fins de navigation et de commerce devrait être protégé. La deuxième proposition fondamentale est que les pêcheries côtières représentent une partie des ressources naturelles de l'Etat riverain jusqu'à une distance raisonnable de la côte et que ce problème est tout à fait distinct de celui de la mer territoriale. La distance exigée pour cette juridiction spéciale sur les pêcheries varierait dans les différents pays, dans les régions diverses, mais elle serait déterminée sur la base de considérations locales pertinentes dans les domaines géographique, biologique, économique et autres. La tâche qui s'impose maintenant est de vérifier les revendications des différents Etats dans ce domaine pour ce qui est des limites de pêche exclusives, des droits préférentiels et des zones de conservation. Cette façon pragmatique de voir les choses fournira les bases nécessaires à un système réaliste et raisonnable.

103. Mon gouvernement est convaincu que ce nouveau système jouit déjà de l'appui de la communauté internationale et, dans cet esprit, il prépare l'extension des limites islandaises de la pêche, de façon à inclure les eaux du plateau continental de l'Islande. Ce critère est nettement indiqué pour l'Islande, où la région, située par exemple à une profondeur de 400 mètres, pourrait s'étendre jusqu'à environ 50 à 70 miles de la côte. Les limites de cette plate-forme sur laquelle repose le pays suivent celles de la côte elle-même et, dans ses profondes terrasses sous-marines, on peut trouver les conditions idéales pour le frai et l'existence de la faune, dont la préservation et l'utilisation sont importantes pour assurer les moyens de subsistance de la nation islandaise. Cet environnement est une partie intégrante des ressources naturelles du pays. En fait, les pêcheries côtières de l'Islande ont toujours été à la base de l'économie du pays. Le pays lui-même est aride — il n'y a ni minerais ni forêts — et la plupart des produits nécessaires à la vie doivent être importés et financés grâce à l'exportation des produits des pêcheries, qui ont représenté environ 90 p. 100 des exportations totales. Les pêcheries côtières sont la condition *sine qua non* de l'économie islandaise. Sans elles, le pays n'aurait pas pu être habitable. Il semble vraiment que la nature ait voulu compenser l'aridité du pays en l'entourant de riches régions de pêcheries. Le plateau continental, dans notre cas, représente les limites naturelles de pêche, et le Gouvernement islandais a annoncé qu'il promulguerait de nouveaux règlements conformément à ces considérations avant le 1er septembre 1972.

104. Le Gouvernement islandais estime que, dans le cas de l'Islande, nous devons protéger dès à présent nos intérêts. Il est évident que les grandes flottes de pêche de pays lointains risquent de se diriger de plus en plus vers l'Islande. Ces flottes ont pendant longtemps tiré des prises considérables de la mer de Barentz, mais la pêche là-bas n'est plus aussi profitable aujourd'hui qu'elle l'était autrefois et ces flottes tournent leur attention vers la région islandaise. Par ailleurs, l'existence de techniques de pêche très développées, de capacité de pêche considérable avec d'énormes chalutiers-usines, des installations électroniques, tout cela pourrait causer un tort irréparable à la région de l'Islande. A ce propos, je dois mentionner que les trois nations les plus

² Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

intéressées dans la mer de Barentz ont depuis quelque temps essayé d'établir un système de quotas dans cette région, mais pour autant que nous sachions, ces efforts n'ont pas été couronnés de succès. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions nous permettre d'encourir le risque de ne rien faire, et nous espérons sincèrement que, dans ce contexte, les autres délégations de l'Assemblée comprendront notre façon d'agir.

105. Nous espérons que la prochaine conférence finira par établir un système dans le cadre duquel les mesures que nous allons prendre, que nous devons prendre, seront entièrement légales, justes et équitables. Nos mesures sont conformes à cet esprit, à notre conviction profonde que le droit international progressif remplacera le système que nous avons toléré trop longtemps. En effet, plus de 20 nations ont déjà promulgué des règlements qui augmentent leur protection dans ce domaine.

106. Une question qui est nettement liée aux problèmes de la conservation et de l'utilisation des ressources de la pêche est la protection du milieu marin. Cette question fait également l'objet de l'attention du comité qui prépare la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ce comité est saisi d'un rapport précieux provenant du Secrétaire général sur la prévention et le contrôle de la pollution maritime³.

107. Nous devons maintenant faire face à un fait inquiétant, à savoir que la pollution des océans représente un danger sérieux pour la vie marine, et même pour les activités de l'homme dans ce milieu. Les études scientifiques ont prouvé qu'en fin de compte tous les océans seront menacés de pollution. Il est donc grand temps que les Nations Unies prennent des mesures efficaces et rapides pour renverser la vapeur et protéger les océans pour qu'on puisse exploiter leurs ressources précieuses de façon rationnelle.

108. La délégation de l'Islande s'est associée à d'autres délégations tant à la vingt-troisième qu'à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale pour demander que ces problèmes fassent l'objet d'une attention prioritaire de la part des organes compétents des Nations Unies.

109. Nous nous félicitons de constater les progrès accomplis depuis lors dans ce domaine, notamment les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm l'an prochain, ainsi que les progrès réalisés par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et d'autres institutions, sans parler de ceux qu'on a atteints sur une base régionale.

110. La question se pose maintenant de savoir comment nous pourrions obtenir des résultats fructueux et rapides dans ce domaine important. Nous croyons aussi que tous les Etats Membres devraient prendre aussi rapidement que possible les mesures nécessaires pour arrêter la pollution croissante des océans que causent leurs ressortissants. Parmi ces mesures devrait figurer l'interdiction efficace de jeter des déchets nocifs ou radioactifs dans les océans.

111. Des accords globaux et régionaux devraient être négociés à cette fin, obligeant tous les Etats à s'abstenir de

détruire les ressources marines et le milieu marin par la pollution et établissant des normes de pollution et de responsabilité pour les dommages causés.

112. Ce n'est que par une action rapide et concertée que nous pouvons espérer détourner la menace qui pèse actuellement sur les ressources des océans et, partant, protéger les intérêts des Etats côtiers et de la communauté internationale tout entière.

113. M. CAPPELEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement de la Norvège, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection au poste de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Je puis vous assurer que la délégation norvégienne vous apportera sa totale collaboration aux efforts faits pour assurer le succès de la présente session.

114. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à notre distingué secrétaire général, U Thant, pour les services dévoués qu'il a rendus aux Nations Unies au cours de la décennie qui vient de s'écouler.

115. Ces derniers temps, le monde a été témoin de deux événements importants qui pourraient présager une évolution positive de la politique internationale. Je pense à l'accord quadripartite sur Berlin et à l'évolution nouvelle des relations entre la Chine et l'Amérique. Le Gouvernement norvégien est heureux de cette évolution, qui pourrait nous permettre de résoudre des problèmes d'Europe et d'Asie. En même temps, nous regrettons de constater une fois de plus qu'aucun progrès sensible n'a été réalisé au Moyen-Orient et qu'il n'y a aucun changement non plus dans la situation en Afrique australe.

116. L'un des problèmes qui ont contribué à "geler" les positions anciennes dans l'Europe d'après guerre est déjà éliminé en grande partie. Nous espérons que l'accord sur Berlin prouvera l'existence d'une bonne volonté réelle et permettra d'établir des conditions de vie plus normales dans cette partie délicate de l'Europe. Nous pensons également que l'obstacle principal à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est surmonté. Mon gouvernement attache la plus grande importance à cette conférence.

117. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'Europe a vécu dans un état de tension constante. On a consacré beaucoup d'argent et d'énergie à éviter des conflits armés plutôt qu'à favoriser la coopération et le développement. Nous espérons ardemment que nous nous trouvons actuellement au seuil d'une ère nouvelle en matière de relations intereuropéennes. Une Europe qui ne serait plus épuisée par les guerres et la désunion pourrait apporter une contribution importante et plus constructive à la coopération mondiale dans le cadre des Nations Unies.

118. L'absence de relations normales entre deux des plus grandes puissances du monde — les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine — pendant plus de deux décennies a créé un état de choses anormal. Nous espérons que les mesures prises actuellement permettront d'éliminer la méfiance entre ces deux puissances et contribueront à assurer un avenir pacifique en Asie du Sud-Est.

Nous savons parfaitement que cela ne peut pas se faire du jour au lendemain, mais nous avons le sentiment qu'on a enfin rompu un cercle vicieux qui existait depuis longtemps.

119. Nous espérons que l'Assemblée générale pourra, cette fois-ci, décider de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de notre organisation. Nous attendons beaucoup d'une participation active et constructive de la République populaire de Chine aux travaux des Nations Unies. Cette participation, à notre avis, donnera une nouvelle force et une plus grande autorité au Conseil de sécurité.

120. Nous devons en outre poursuivre nos efforts pour trouver une solution au conflit tragique d'Indochine. Une paix durable dans cette région ne sera possible que grâce à une solution politique fondée sur le droit du peuple indochinois de choisir librement son propre avenir.

121. L'homme n'est que trop souvent esclave du passé. Les vestiges de la guerre froide déforment notre perception du présent et nous empêchent de nous faire une image plus nette des problèmes d'aujourd'hui. Les batailles d'hier nous empêchent d'aller de l'avant, de faire preuve d'imagination et de courage lorsque les conditions sont mûres pour adopter une nouvelle politique. Nous traversons en ce moment une période où l'on abandonne peu à peu les positions rigides d'autrefois. Dans ces conditions, nous devons veiller à ce que de nouveaux alignements ne créent pas de nouveaux antagonismes.

122. En raison du manque de volonté politique dont ont fait preuve les Etats Membres, les Nations Unies n'ont pas obtenu les résultats que nous espérons et que nous souhaitons. Les circonstances politiques pourraient maintenant être favorables à une meilleure utilisation de notre organisation mondiale. En même temps, l'opinion publique reconnaît de plus en plus que certains problèmes peuvent être examinés et résolus uniquement dans un cadre multilatéral et selon une méthode pragmatique. La nature même de ces problèmes exigera, à notre avis, une coopération internationale plus étroite. La famille des organismes des Nations Unies constitue le meilleur cadre possible pour ce développement. La Norvège est prête à participer entièrement à ce processus et à prendre sa part de responsabilités en ce domaine.

123. Certaines des questions figurant à notre ordre du jour ne peuvent être résolues que grâce à une action multilatérale. L'une des plus importantes d'entre elles est la menace qui pèse sur notre environnement. Au cours de cette décennie, nous devons décider si l'humanité est prête à prendre des mesures efficaces pour parer à ce danger ou si nous laisserons détruire peu à peu la nature et, par là-même, la base de la vie sur notre planète. La prochaine conférence des Nations Unies sur l'environnement qui se tiendra à Stockholm nous offre une magnifique occasion de lancer notre première attaque massive dans ce domaine vital. La Norvège est décidée à prendre une part active à ce travail.

124. Mon gouvernement a noté avec inquiétude le danger toujours croissant de la pollution marine. Avec les autres pays nordiques, nous avons convoqué, pour le mois prochain, à Oslo, une conférence des pays riverains de la mer

du Nord et du nord-est de l'Atlantique dans le but précis d'empêcher la pollution des océans. La décharge récente des déchets toxiques dans cette région marine a montré à quel point il est urgent d'édicter en ce domaine des règlements internationaux plus stricts.

125. A la session du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, qui s'est tenue au mois d'août à Genève, la Norvège a présenté un projet de résolution sur les mesures préliminaires visant à empêcher et à contrôler la pollution marine [A/8421, annexe V, section 2]. Mon gouvernement propose que l'Assemblée générale lance un appel urgent à tous les Etats Membres les invitant à prendre toutes les mesures préliminaires qui s'imposent en vue de prévenir et de contrôler la pollution marine provenant de sources qui tombent sous le coup de leur juridiction nationale. Nous estimons que ces mesures préliminaires sont utiles et nécessaires en attendant que des instruments internationaux adéquats soient établis à Stockholm, en 1972, ou à la prochaine conférence sur le droit de la mer. Nous avons l'intention de travailler à l'adoption d'une résolution qui aille dans ce sens au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

126. Les questions qui touchent au régime des fonds marins et à la préparation de la prochaine conférence sur le droit de la mer sont d'une importance vitale. Nous devons rechercher les moyens pratiques de veiller à ce que le lit des mers et les fonds océaniques au-delà de la juridiction nationale soient, en fait, considérés comme le patrimoine commun de l'humanité.

127. La Norvège s'est engagée à participer à la tâche qui consiste à trouver des solutions équitables aux autres questions importantes qui relèvent du droit de la mer. Nous espérons que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer se réunira prochainement, si possible au cours du printemps ou de l'été de 1973.

128. Un autre problème important est celui de la pollution des cerveaux humains par l'abus des stupéfiants. C'est là un sujet d'inquiétude grave pour un nombre croissant de pays. Une action internationale énergique et concertée est indispensable pour combattre la production illicite, le trafic et l'abus des stupéfiants et c'est là la seule manière efficace de traiter ce mal social aux proportions toujours grandissantes.

129. Mon gouvernement attache une grande importance à la question des droits de l'homme dans les conflits armés. Le but principal de notre organisation est de prévenir les conflits armés. Cependant, une fois que des conflits de ce genre éclatent, nous devons avoir des règles, un mécanisme qui permettront de veiller à ce que les droits fondamentaux de l'homme soient sauvegardés. Cela s'applique également aux catégories de conflits qui ne tombent pas traditionnellement sous le coup des Conventions de Genève. Les événements ont prouvé que la distinction entre les conflits internationaux et les autres conflits armés n'était plus valable. Ce fait devrait entraîner l'élaboration de règles nouvelles de droit international pour la protection de victimes de guerre.

130. Toutefois, des règles et un mécanisme ne suffisent pas. La volonté d'assumer le fardeau financier s'agissant de

soulager les souffrances des victimes civiles des conflits armés est également importante. Nous connaissons depuis des années des difficultés de ce genre. Je songe au travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'an dernier, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de créer un groupe de travail chargé d'examiner la crise financière de cet office [résolution 2656 (XXV)]. Nous notons avec inquiétude qu'en dépit du travail dévoué de ce groupe et de son éminent président seul un nombre limité de gouvernements Membres a répondu positivement à l'appel de contributions. L'Office a besoin d'une base financière plus solide pour continuer son importante tâche humanitaire.

131. Il importe de trouver une solution politique juste et durable aux problèmes du Moyen-Orient. Cela ne sera possible que si l'on tient dûment compte des droits des Palestiniens.

132. Le devoir de l'humanité est de soulager les souffrances des réfugiés du Pakistan oriental en Inde. Il s'agit là d'un problème d'une telle ampleur qu'il ne peut manquer de toucher la collectivité internationale. Le Gouvernement indien mérite félicitations et respect pour la façon dont il a traité la situation des réfugiés. Il faut une solution politique au problème. D'autres pays pourraient soulager le fardeau des réfugiés, mais il est important d'établir des conditions telles que le flot des réfugiés soit arrêté et que les réfugiés rentrent chez eux.

133. Le Gouvernement norvégien a contribué considérablement au programme de secours des Nations Unies pour les réfugiés du Pakistan oriental en Inde. Mon gouvernement appuie pleinement le programme que le Secrétaire général a entrepris au Pakistan oriental. Il est indispensable de trouver des ressources financières suffisantes pour ce programme.

134. La décolonisation a, dans la plupart des cas, pris la forme d'une transition pacifique et ordonnée des pouvoirs. La liberté et l'indépendance ont été rendues à des peuples autrefois dépendants. Mais il reste des problèmes coloniaux difficiles à résoudre. Les populations de l'Afrique du Sud continuent à être opprimées par le colonialisme et l'*apartheid*.

135. Nous avons fait connaître nos vues sur la question du colonialisme portugais aux Nations Unies. Nous avons également soulevé cette question lors de la réunion ministérielle de l'OTAN à Lisbonne, les 3 et 4 juin de cette année. Notre position a été et demeure la suivante : le Gouvernement portugais doit mettre un terme à sa domination coloniale.

136. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice⁴ a confirmé que la présence de l'Afrique du Sud en Namibie est illégale. Nous avons maintenant un nouveau point de départ pour assurer la liberté et l'indépendance du peuple namibien.

137. Il faut trouver le moyen de compenser les pays indépendants d'Afrique australe qui souffrent économique-

ment et d'autre manière des sanctions infligées à la Rhodésie du Sud et de la situation raciale et coloniale qui existe en Afrique australe. Notre souci principal doit, cependant, continuer à être le sort des peuples dépendants de cette région. Ils luttent pour s'assurer la jouissance de droits définis et confirmés dans des déclarations internationales et dans d'innombrables résolutions des Nations Unies. Mon gouvernement fournira aux peuples de l'Afrique australe qui luttent pour assurer leur libération nationale une assistance humanitaire et d'autres formes d'aide économique. Le Gouvernement norvégien accroîtra ses efforts dans ce domaine à la fois par l'intermédiaire des Nations Unies et par des contacts directs avec les mouvements de libération nationale en Afrique australe.

138. La crise financière des Nations Unies est encore plus aiguë aujourd'hui qu'elle ne l'était la dernière fois que nous nous sommes réunis. Il est clair que cette crise est de nature politique. Le budget des Nations Unies est très mince, en fait, comparé aux sommes énormes que le monde dépense en armements aujourd'hui. Il est tragique que les nations ne donnent pas une plus grande priorité à notre organisation. Mon gouvernement espère sincèrement que, pendant la présente session, les Membres trouveront le moyen d'assainir les finances de l'Organisation. Dans ce domaine également, nous devons regarder vers l'avenir plutôt que nous perdre dans des débats relatifs au passé. Nous devons prouver notre foi dans l'avenir politique des Nations Unies.

139. Des changements de structure et des innovations sont aussi nécessaires au sein de l'Organisation mondiale, notamment dans le contexte de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il importe de disposer d'un mécanisme approprié d'évaluation chargé de passer en revue les progrès et les activités de la Décennie. Il nous faut un mécanisme adéquat pour traiter du défi scientifique et technique qui nous confronte s'agissant d'appliquer les dispositions de la Stratégie internationale du développement.

140. Ces questions de développement doivent être examinées sous les auspices du Conseil économique et social, conformément au rôle que la Charte attribue à ce conseil. Le Gouvernement norvégien reconnaît toutefois que le nombre actuel des membres du Conseil ne le rend pas vraiment représentatif du nombre total des Membres des Nations Unies, soit 130 pays. C'est pourquoi la Norvège appuie l'élargissement du Conseil et voudrait exprimer l'espoir que la résolution dite "globale" que ce conseil a adoptée en juillet dernier [résolution 1621 A (LI)] serve de base utile aux délibérations de l'Assemblée.

141. Nous sommes habitués, dans l'Organisation, à penser en termes multilatéraux. Il en sera encore davantage ainsi au fur et à mesure que l'habitude de prendre des mesures multilatérales se développera dans la vie internationale. N'oublions pas, toutefois, que les contacts bilatéraux n'ont pas perdu de leur importance dans les relations entre Etats. Mais cet instrument doit s'adapter aux nécessités des temps modernes. Un grand nombre de règles qui guidaient la diplomatie traditionnelle sont des vestiges d'une autre époque et elles semblent pompeuses et désuètes dans le monde moderne. Très souvent, elles tendent à mettre l'accent sur la cérémonie aux dépens de l'efficacité et de la réalité. N'est-ce pas la tâche des Nations Unies que d'innover dans ce domaine ?

⁴ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

142. Le trait commun à la plupart des questions que j'ai mentionnées est qu'elles nécessitent toutes une action internationale. On ne peut les traiter d'une façon réaliste et constructive que si les Nations sont disposées à coopérer et à agir de concert, parfois même en renonçant à une partie de leur souveraineté officielle et classique. Il est exact que les Nations Unies sont fondées sur la notion de l'égalité souveraine de tous les Membres. Il faut bien se rappeler néanmoins que l'utilisation la plus constructive de la souveraineté d'un pays à notre époque consiste justement à regrouper les souverainetés nationales dans un effort croissant pour résoudre nos problèmes communs, que ce soit à l'échelle globale ou régionale. C'est par là que nous arriverons à prendre en main les événements.

143. M. MUDENDA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de tout coeur à l'occasion de votre élection au poste important de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous y voyons la reconnaissance de vos qualités personnelles ainsi que celle du rôle positif que votre grand pays a joué aux Nations Unies et dans le groupement des pays non alignés. Vos titres, Monsieur le Président, convainquent ma délégation que vous êtes tout à fait qualifié pour diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur l'appui sans réserves et la coopération de ma délégation pour assurer le succès de votre mandat.

144. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Edvard Hambro, de Norvège, qui a dirigé avec fermeté et équité la session historique du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies. C'est en grande partie à sa direction sage et compétente qu'il faut attribuer le succès de notre session. Comme toujours, notre secrétaire général, U Thant, mérite notre gratitude, notre appui et nos encouragements. Nous lui sommes reconnaissants de ses efforts inlassables pour la cause de la paix et de la justice. Il rend à l'humanité des services immenses et nous lui adressons nos meilleurs voeux.

145. Nous souhaitons la bienvenue aux trois nouveaux Membres de la famille des Nations Unies, le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar. Nous sommes certains qu'ils apporteront aux travaux des Nations Unies une contribution positive.

146. Passant maintenant à une note sombre, qu'il me soit permis de rendre également hommage à l'un des hommes d'Etat les plus anciens et les plus remarquables de l'Afrique, William Tubman, feu le Président du Libéria, qui a consacré les 28 dernières années de sa vie au service de l'humanité. Le Gouvernement et le peuple de Zambie sont profondément affectés par cette perte. Ses efforts et sa contribution à la cause de la paix et de la justice perpétueront chez ceux qui l'ont connu et sa mémoire et son oeuvre. Que son âme repose en paix.

147. La situation coloniale en Afrique australe constitue encore une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine et beaucoup d'autres assemblées internationales ont adopté de nombreuses résolutions qui demandent

que l'on mette fin sans conditions à la situation coloniale existant en Afrique australe et dans d'autres parties du monde. Le Secrétaire général de notre organisation, traitant récemment de l'échec que constitue pour des millions de gens le fait de ne pouvoir, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, exercer leur droit à l'autodétermination, décrit cet échec comme "un défi direct aux dispositions de la Charte et comme un anachronisme inacceptable pour les Membres de l'Organisation" [A/8401/Add.1, par. 55].

148. Je voudrais maintenant porter mon attention sur la question des guerres coloniales portugaises en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau). Le fait que le Portugal se refuse à mettre en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur l'octroi de la liberté et de l'indépendance à tous les pays placés sous domination coloniale portugaise est contraire à l'esprit même de la Charte des Nations Unies. Cette attitude arrogante de la part du Portugal condamne en fait les Nations Unies à l'impuissance. La qualité de Membre des Nations Unies exige un plus grand sentiment des responsabilités que celui dont le régime colonial fasciste de Lisbonne a fait montre jusqu'à présent.

149. Le Gouvernement et le peuple de Zambie saluent les succès obtenus par leurs frères et leurs soeurs en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) dans la lutte héroïque qu'ils continuent. Nous remarquons avec fierté et satisfaction que, depuis la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, ils ont remporté des victoires encore plus importantes. Nous saluons ces patriotes, fils et filles de l'Afrique, et nous commençons à entrevoir un rayon d'espoir : l'espoir de les voir reconquérir une personnalité qu'une puissance coloniale, pendant des années, a piétinée et détruite. Ce succès est également une réaffirmation du fait que l'Angola, le Mozambique et la Guinée (Bissau) font partie intégrante de l'Afrique et non pas d'une péninsule ibérique imaginaire. La Zambie sera la première à tendre au Portugal une main fraternelle dès qu'il aura octroyé à ses populations coloniales le droit à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Nous pensons que grâce à cette mesure les guerres d'usure, les massacres et les hostilités prendront fin.

150. Le colonialisme ne peut coexister avec la liberté et l'Afrique ne sera pas complètement libre tant que des parties du continent africain seront malheureuses et exploitées. La patience du peuple africain n'est pas illimitée et, si les autorités coloniales de Lisbonne ne peuvent renoncer à leurs illusions et accepter l'évolution des temps modernes, les peuples d'Afrique n'auront pas le choix, ils devront intensifier la lutte en fournissant aux peuples sous domination portugaise une aide morale et matérielle qui leur permette de se débarrasser de la domination étrangère.

151. Nous savons qu'il y a des pays occidentaux, qu'ils soient ou non membres de l'OTAN, qui continuent à soutenir le Portugal dans ses guerres criminelles contre les populations placées sous sa domination ainsi que contre des pays d'Afrique indépendants. Il est facile de citer des exemples frappants de l'agression portugaise contre les pays frères du Sénégal, de la République de Guinée, de la République démocratique du Congo, de la République

populaire du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, et contre notre propre pays, la Zambie.

152. La position du Portugal en tant qu'allié de l'OTAN en Europe constitue une anomalie. Quelles que soient les protestations des puissances occidentales disant qu'elles ne sont pas responsables des actions du Portugal en dehors du périmètre de l'OTAN nous ne croyons pas que la politique de l'alliance ne joue aucun rôle dans l'attitude de l'Occident à l'égard de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) ni que l'assistance de l'OTAN au Portugal ne profite pas directement à son effort de guerre en Afrique. Malgré de nombreuses dénégations, tout le monde sait que les alliés de l'OTAN se consultent régulièrement depuis 1950 au sujet des événements d'Afrique. Nous condamnons le colonialisme portugais très énergiquement ainsi que les actes criminels d'agression à l'encontre des Etats indépendants d'Afrique dont le seul crime est d'appuyer la juste cause des peuples placés sous la domination coloniale portugaise.

153. Depuis que le régime minoritaire blanc de Salisbury a déclaré unilatéralement son indépendance, le Gouvernement britannique a fait plusieurs essais peu réalistes pour essayer de trouver une solution. Le régime rebelle a continué à glisser sur la voie de l'*apartheid* et la Puissance administrante l'a aidé dans une certaine mesure. Le régime de Smith a consolidé sa position du point de vue politique, militaire et économique. Il s'est lancé dans une campagne systématique de répression contre le peuple africain et ses dirigeants, lesquels sont dans des camps de détention alors qu'ils n'ont pas été jugés. Il importe de réaffirmer que nous condamnons la déclaration illégale d'indépendance du régime Smith.

154. En 1965, après la déclaration unilatérale d'indépendance du régime Smith, nous avons prié le Gouvernement britannique d'utiliser la force pour écraser la rébellion, qu'il a lui-même officiellement qualifiée d'illégale et inconstitutionnelle. Nous avons demandé l'usage de la force, non pas que nous eussions soif de sang, mais parce que nous étions convaincus que la force aurait au contraire épargné des effusions de sang. Aujourd'hui, la force est à l'ordre du jour en Rhodésie parce que le Gouvernement britannique a refusé d'accepter nos conseils et qu'il s'est au contraire lancé dans une politique graduelle de sanctions appliquées de façon sélective et sans conviction. Le Gouvernement britannique a fait preuve de beaucoup de naïveté en s'attendant à ce que des sanctions sélectives soient efficaces et réussissent à convertir les colons blancs à des sentiments non racistes. Cependant, nous avons appuyé l'application de sanctions contre la colonie rebelle parce que nous ne voulions pas donner au Gouvernement britannique l'occasion de reporter sur nous la culpabilité du fait qu'il n'avait pas réussi à écraser le régime de Smith. Bien que le Conseil de sécurité ait reconnu au paragraphe 15 de la résolution 253 (1968) et au paragraphe 16 de la résolution 277 (1970) que notre situation géographique était peu enviable, nous avons continué à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale dans toute la mesure possible. Notre lettre adressée au Secrétaire général en réponse aux résolutions précédemment mentionnées, lettre datée du 10 juillet 1970, établissait clairement qu'entre novembre 1965 et le 30 juin 1970 nous avions réduit nos importations de la colonie rebelle de 96 p. 100.

Nous continuerons à nous efforcer de mettre les décisions du Conseil de sécurité en oeuvre, malgré notre situation géographique difficile.

155. La Zambie a fait l'objet d'un chantage économique monté par ses voisins hostiles, de façon à influencer la politique de son gouvernement. En Zambie, nous ne succombons jamais à aucune tentative de chantage ou d'intimidation, d'où qu'elle provienne. Nous désirons remercier les différents gouvernements, les diverses organisations religieuses et autres qui, dans différentes parties du monde, ont participé à la lutte contre l'*apartheid*, le colonialisme et le racisme et qui intensifient cette lutte.

156. Bien que les sanctions n'aient pas eu beaucoup de valeur politique, il faudrait les maintenir et les affermir, parce que le moindre renoncement aux sanctions contre le régime Smith annoncerait la fin de tous les efforts en vue d'exercer une quelconque pression internationale sur ce régime. Le fait que la collectivité internationale appuie leur lutte légitime soutient le moral des combattants de la liberté du Zimbabwe. Nous savons que depuis le mois de juin de cette année il y a eu des conversations entre le régime de Smith et Lord Goodman, représentant du Gouvernement britannique. Nous voudrions rappeler au monde qu'à un certain moment le Gouvernement britannique avait accepté la politique de "pas d'indépendance avant le gouvernement de la majorité" (NIBMAR). Cependant, il semble maintenant que le gouvernement conservateur soit disposé à accepter un prétendu "règlement" qui laisserait la majorité africaine sous le contrôle de la minorité blanche à l'indéfini. Nous voulons avertir le gouvernement conservateur que cette attitude aura des conséquences économiques et politiques inacceptables.

157. Le chef de l'Etat de mon pays, S. E. le docteur Kenneth Kaunda, a déjà décrit l'*apartheid* comme une menace à la paix et à la sécurité internationales et comme un crime inqualifiable contre l'humanité. L'*apartheid* est une politique fondée sur la ségrégation et la discrimination raciales. Une minorité blanche l'applique avec rigueur et brutalité contre la grande majorité d'Africains, d'Euro-Africains et d'Asiatiques. Pour maintenir une telle politique, on a établi un régime cruel appuyé par un Etat policier et par le système "juridique" le plus atroce que l'on puisse imaginer. L'Afrique du Sud est le seul pays du monde qui proclame l'inégalité de ses citoyens face à ses lois. Je répète : l'Afrique du Sud est le seul pays du monde qui proclame l'inégalité de ses citoyens face à ses lois. Du fait que l'Afrique du Sud a réussi à défier les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que les décisions du Conseil de sécurité, nous nous demandons si ce défi n'est pas le résultat de liens économiques puissants entre l'Afrique du Sud et certaines parties du monde occidental dont les citoyens et les sociétés profitent de transactions commerciales et économiques.

158. Les actions inhumaines du Gouvernement de l'Afrique du Sud ont éveillé des sentiments d'inimitié dans presque tous les pays du monde, à un point que l'on ne retrouve nulle part à l'égard d'aucun autre peuple ou régime. C'est probablement dans le domaine du sport que l'opposition à la tyrannie de l'*apartheid* s'est manifestée de la façon la plus efficace. C'est certainement en matière de sport que la campagne internationale contre la suprématie

blanche en Afrique du Sud a enregistré récemment la plus franche série de succès. Graduellement, mais progressivement, dans le domaine des sports, l'Afrique du Sud raciste se voit condamnée à l'isolement, au fur et à mesure que, les unes après les autres, les équipes sportives blanches de ce pays sont exclues des organisations sportives internationales du monde. Il est significatif qu'au cours de ce processus l'opinion publique ait été centrée non pas seulement sur l'*apartheid* en matière de sport, mais sur l'*apartheid* en général. Aux yeux des Sud-Africains blancs, il est important que leurs équipes soient acceptées sur les terrains de sport du monde entier, en compétition avec les pays qui sont en théorie hostiles à l'*apartheid*. C'est pourquoi l'opposition internationale à l'*apartheid* dans le sport a eu un effet si puissant sur l'Afrique du Sud.

159. Nous adressons un appel aux nations du monde pour qu'elles continuent de s'opposer à l'inclusion de l'Afrique du Sud raciste dans le sport international. Cela constitue un domaine auquel les Blancs d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles. Le rôle spécial du sport en Afrique du Sud rend ce pays particulièrement vulnérable à la pression mondiale de l'opinion publique. Nous avons de bonnes raisons de penser que cette pression continue à faire de l'effet et à élargir certaines lézardes qui commencent à apparaître dans l'*apartheid*. En Afrique du Sud, des appels sans précédent se font entendre maintenant de la part de sportifs blancs et d'organisations sportives qui demandent que le sport soit plus intégré, ce qui s'oppose à la politique du gouvernement. Ces appels ne sont peut-être pas fondés sur des raisons de principe mais, quoi qu'il en soit, la flamme de l'absence de racisme commence à apparaître à l'horizon sportif. Ce n'est là encore qu'un faible espoir, et si nous voulons que des mesures concrètes soient prises contre le racisme, il importe alors que la pression mondiale soit maintenue sans compromis. Il importe également que les quelques voies qui restent encore ouvertes à la participation de l'Afrique du Sud blanche en matière de sport soient fermées.

160. Si le monde est sincère lorsqu'il exprime son horreur à l'égard du refus systématique de reconnaître la dignité humaine et le droit à la liberté aux non-Blancs d'Afrique du Sud, alors il doit refuser de jouer avec l'*apartheid*, et ce refus nous permettra de créer une conscience internationale capable de faire vraiment face au système de l'*apartheid* dans son ensemble.

161. L'Afrique du Sud a commencé à sentir la pression croissante du mouvement de libération qui se renforce chaque jour. Dans son effort désespéré pour parer aux effets du mouvement de libération, elle a entrepris une politique que l'on nomme couramment "dialogue" avec certains Etats indépendants d'Afrique. Il y a lieu de se féliciter du fait qu'à la dernière Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine⁵ les forces du dialogue ont subi une défaite écrasante du fait que l'Organisation de l'unité africaine s'est refusée à tout dialogue avec les racistes d'Afrique du Sud. Ces racistes avaient espéré diviser l'Afrique; mais, grâce à la conscience politique de celle-ci, ils ont échoué lamentablement.

⁵ Huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abéba du 21 au 23 juin 1971.

162. Notre position est et a toujours été que, si les racistes blancs d'Afrique du Sud veulent sincèrement discuter la question du droit de la majorité noire à disposer d'elle-même, ils doivent le faire avec les représentants du peuple à l'intérieur même de l'Afrique du Sud. Le Premier Ministre d'Afrique du Sud a souvent déclaré que l'objet du prétendu dialogue avec les chefs d'Etat africains est de leur exposer les avantages de l'*apartheid*. A notre avis, en pratique, ce ne serait là qu'un monologue et non pas un dialogue.

163. Le fait que certains pays occidentaux, notamment le Royaume-Uni et la France, vendent des armes à l'Afrique du Sud nous inquiète beaucoup. Nous déplorons le fait que, en dépit des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et la France demeurent les plus gros fournisseurs d'armes mortelles au régime raciste de ce pays. Nous soutenons qu'on ne saurait faire de distinction entre les armes fournies pour la répression intérieure et celles qui sont destinées à la défense extérieure. Si nous poussions jusqu'à sa conclusion logique l'argument avancé par les fournisseurs de matériel militaire à l'Afrique du Sud et selon lequel ces armes sont destinées à la défense extérieure, il en découlerait que la Zambie, du fait de son opposition absolue à l'*apartheid* et à la discrimination raciale, serait l'ennemi extérieur le plus proche de l'Afrique du Sud. Cela signifierait que les armes britanniques et françaises seraient utilisées pour tuer des citoyens Zambiens.

164. Nous tenons à déclarer que nous considérerons ces pays comme responsables dans l'éventualité d'une attaque de ce genre. Nous réitérons que nous nous opposons à la vente d'armes à l'Afrique du Sud pour les raisons suivantes :

a) Si limitée qu'elle puisse être, la vente d'armes à l'Afrique du Sud a pour effet d'accroître l'intransigeance de ce pays;

b) La vente d'armes à l'Afrique du Sud, que ce soit pour de prétendus objectifs d'ordre naval ou à d'autres fins, ne peut que permettre au régime d'*apartheid* d'utiliser une partie de ses ressources militaires actuelles pour attaquer ses voisins africains indépendants;

c) La vente d'armes à l'Afrique du Sud ne peut servir qu'à fortifier moralement l'abominable politique d'*apartheid*;

d) La vente d'armes à l'Afrique du Sud permettra à ce pays de participer de plus en plus aux guerres coloniales du Portugal, en Angola et au Mozambique;

e) La vente d'armes à l'Afrique du Sud empêchera les Nations Unies d'établir leur autorité en Namibie;

f) La vente d'armes à l'Afrique du Sud enfoncera automatiquement le dernier clou dans le cercueil de la domination de la majorité;

g) La vente d'armes à l'Afrique du Sud mettra les fournisseurs d'armes en conflit direct avec l'Afrique indépendante;

h) Les armes ainsi fournies seront employées par-dessus tout pour étouffer les mouvements de libération en Afrique australe.

165. Dans un monde où les frontières de race et de pauvreté coïncident si directement, l'humanité non blanche tend de plus en plus à fixer son attitude à l'égard des pays occidentaux blancs d'après leurs actes dans le domaine de la race et de la couleur. La menace la plus grave à long terme que l'Afrique australe pose à la stabilité du monde, c'est que les combattants pour la liberté approcheront un jour du succès et verront, alors, l'Occident intervenir en faveur de la minorité blanche. Mon président, le docteur Kenneth Kaunda, a déjà jeté un cri d'alarme, en 1966, et parlé de la possibilité réelle d'une guerre raciale en Afrique australe. Ce n'est pas le mouvement de libération qui cherche une guerre raciale. Ce sont les gouvernants blancs et ceux qui les appuient — ils sont représentés ici, aux Nations Unies — qui provoqueront un conflit racial amer par leur déni constant des droits humains et politiques les plus élémentaires à la majorité de la population d'Afrique du Sud. La lutte africaine de libération n'est pas seulement une lutte raciale. Elle a pour but de créer une Afrique du Sud démocratique, dans laquelle toute la population de ce pays pourra vivre en harmonie, libérée du fléau de la supériorité raciale et du fiasco de l'*apartheid*. Il est de notre intérêt, en tant que membres de la race humaine, de combattre pour le succès de cet objectif.

166. La Namibie est un autre territoire qui requiert l'attention spéciale des Nations Unies. Le 21 juin 1971, la Cour internationale de Justice a exprimé un avis consultatif très important sur le statut de la Namibie⁶. La Cour a confirmé, en termes très nets, ce que nous avons toujours pensé depuis 1966, à savoir que l'Afrique du Sud n'a aucun *locus standi* à administrer la Namibie. La Namibie se distingue, si l'on peut dire, en ce qu'elle constitue la plus ancienne question coloniale non encore résolue à l'ordre du jour des Nations Unies. Après l'avis consultatif de la Cour, nous nous attendons à ce que le Conseil de sécurité adopte des mesures pour forcer l'Afrique du Sud à cesser son occupation illégale de la Namibie. Le Président en exercice de la Conférence de l'Organisation de l'unité africaine, M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie, a déjà exposé, devant le Conseil de sécurité, à sa 1583^{ème} séance, le point de vue du continent africain sur cette très importante question et nous appuyons pleinement les propositions qu'il a faites.

167. Le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies constitue encore une question prioritaire. Nous espérons que cette année l'Organisation rétablira ces droits et réparera l'injustice que nous avons infligée au peuple de Chine pendant plus de 21 ans. Il n'y a qu'une Chine et, pour cette raison, nous nous opposerons très énergiquement à toute tentative des Etats-Unis et de leurs alliés de proposer une politique des deux Chines aux Nations Unies, sous prétexte d'une soi-disant "double représentation". Nous estimons que le projet de résolution des Etats-Unis portant sur la procédure et qui tente de faire du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine une question importante [A/L.632], constitue une manœuvre honteuse qui a pour but de renvoyer à plus tard la participation de la Chine

aux travaux de notre organisation. Si les Etats-Unis et leurs alliés réussissent à faire admettre comme question importante le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies, nous déclarons d'ores et déjà que nous demanderons que l'autre projet de résolution des Etats-Unis [A/L.633] tendant à admettre deux délégations pour un seul pays soit considéré aussi comme une importante question car elle créerait un précédent dont les conséquences se feraient sentir longtemps. La proposition des Etats-Unis des "deux Chines" ne reflète pas les réalités de la situation mondiale d'aujourd'hui.

168. Le Proche-Orient continue de nous préoccuper. Nous sommes déçus du fait que, en dépit des efforts inlassables de M. Gunnar Jarring, le représentant spécial du Secrétaire général, on n'avance pas vers la solution de ce problème ancien. Nous saluons l'initiative de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui a pour but de favoriser une solution du conflit. Nous exprimons l'espoir que la mission des chefs d'Etat africains qui doit se rendre dans la République arabe d'Egypte et en Israël produira des résultats positifs. Nous pensons encore que les meilleures chances de règlement de ce problème résident dans la résolution 242 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité. Notre délégation s'étendra davantage sur cette question lorsque la question du Proche-Orient viendra en discussion en séance plénière de l'Assemblée.

169. Les Etats-Unis d'Amérique, superpuissance mondiale, continuent de lutter contre l'une des plus petites nations de l'Asie du Sud-Est, le Viet-Nam, dans une guerre d'usure qu'ils ne peuvent gagner. Il est regrettable de constater que cette guerre s'étend maintenant au Laos et au Cambodge. Les conversations de paix de Paris sur le Viet-Nam en sont depuis longtemps au point mort, mais nous pensons que c'est dans le dernier plan en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud que réside la meilleure possibilité de trouver une solution juste à cette guerre cruelle qui a déjà coûté tant de vies. La route de la paix au Viet-Nam passe par le retrait complet des troupes américaines et des autres troupes étrangères, ce qui permettra au peuple vietnamien de choisir sa propre destinée.

170. La présence des troupes américaines en Corée du Sud constitue le plus grand obstacle à l'unification pacifique de la Corée. Nous demandons le retrait immédiat de toutes les troupes américaines afin que le peuple coréen puisse établir ses propres conditions de paix. La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée n'est plus utile depuis longtemps et il faut la dissoudre sans plus tarder.

171. La question des millions de réfugiés de l'Inde a présenté au monde un problème humanitaire d'une grande envergure. Cette question n'affecte pas seulement l'Inde, qui a la lourde charge de s'en occuper, mais la communauté internationale dans son ensemble. Reconnaisant notre responsabilité de membres de la famille humaine, nous avons versé, par l'intermédiaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, une contribution financière modeste pour alléger cette grande tragédie humaine. Nous espérons qu'on trouvera bientôt une solution à ce problème.

⁶ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

172. La prolifération des armes de destruction massive reste l'un des plus grands problèmes de notre temps. Si l'on veut arrêter la course aux armements, il faut convoquer une conférence mondiale du désarmement à laquelle toutes les puissances nucléaires seraient invitées à participer sans aucune condition préalable. Nous croyons qu'une telle conférence favoriserait beaucoup la paix et la sécurité internationales. Notre but doit toujours être le désarmement général et complet, et pas seulement des mesures unilatérales, comme le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], qui visent à maintenir le *statu quo*.

173. Il importe que le programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adopté à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, soit mis en œuvre. Il est donc nécessaire que les pays développés qui ont fait des réserves⁷ les retirent afin d'aider les pays en voie de développement à réaliser une croissance plus accélérée. C'est pourquoi ma délégation accueille favorablement la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui doit se tenir à Santiago, Chili, en 1972. Nous espérons que l'Assemblée générale donnera à la troisième session de la CNUCED des directives pratiques visant à réorganiser l'ordre économique mondial. En outre, nous accueillons avec satisfaction la prochaine réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui doit se tenir à Lima, Pérou, le mois prochain. Nous sommes certains que ce sera un jalon important dans l'évolution de la coopération internationale pour le développement.

174. Le rôle des pays non alignés, qui s'efforcent de renforcer les Nations Unies, est digne d'éloges. La coopération entre les pays non alignés, amplement démontrée dans un grand nombre de domaines au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, a contribué, d'une façon appréciable, à l'adoption de nombreuses résolutions importantes. Nous sommes sûrs que cette coopération sera plus fructueuse encore au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

175. Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus que nous croyons fermement aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous répétons que nous croyons en l'égalité et en la souveraineté de tous les Etats ainsi qu'en le droit d'autodétermination et aux droits égaux de tous les hommes, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue ou de religion. Nous croyons que si toutes les nations du monde ne respectent pas ces principes importants la paix et la sécurité du monde seront constamment menacées. Pour notre part, nous nous engageons à coopérer pleinement dans la poursuite de ces nobles objectifs.

176. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui désire exercer son droit de réponse.

177. **M. MAHMUD ALI** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec beaucoup d'hésitations que j'ai demandé à reprendre la parole. J'espère sincèrement que

nous pourrons mettre fin à ces polémiques et nous concentrer plutôt sur les aspects pratiques de la question, à savoir comment ramener les réfugiés dans leurs foyers.

178. Nous nous attendions à ce que, dans sa réponse [1943ème séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Inde nous expose le point de vue de son gouvernement sur la meilleure façon de parvenir à cette fin. Au lieu de cela, il a cru utile de faire, devant l'Assemblée, un exposé sur les fautes du Pakistan. Nous avons tous des défauts, et les tentatives qu'a faites mon pays pour trouver une solution juste et durable à ses difficultés constitutionnelles ne sont un secret pour personne. Notre but a toujours été de créer un système de gouvernement fondé sur la volonté du peuple et qui puisse réconcilier les différents facteurs géographiques, politiques et culturels qui existent dans le pays. Nous sommes résolu à poursuivre cette route. Si je puis me permettre de m'exprimer ainsi, le succès et non l'échec de nos efforts serait à l'avantage de l'Inde.

179. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a mis en doute l'exactitude de l'évaluation du nombre des réfugiés faite par le Pakistan. Il a trouvé qu'il était étrange que deux personnes seulement soient venues d'un district et 6 000 d'un autre. C'est justement parce qu'il était inévitable qu'on pose de telles questions que mon gouvernement a proposé au Secrétaire général des Nations Unies d'organiser une vérification de nos comptes. Mais le représentant de l'Inde n'a pas offert de soumettre l'enregistrement méticuleux des réfugiés fait par son pays à un contrôle semblable.

180. Pourquoi le Gouvernement indien s'attend-il à ce que tout le monde accepte ses chiffres sans hésitation — des chiffres qui s'élèvent régulièrement et sont sans aucun rapport avec la réalité ? Je voudrais dire que si la responsabilité morale d'alléger la misère des réfugiés jusqu'à leur retour incombe à la communauté internationale elle a aussi le devoir de veiller à ce que l'aide qui leur est accordée ne soit pas détournée à d'autres fins.

181. L'Inde s'oppose à l'envoi d'observateurs des Nations Unies sur sa frontière pour les raisons suivantes : elle dit que cela n'est pas nécessaire parce que tant de gens ont déjà visité la région et ont vu les camps de réfugiés. C'est là un argument spécieux. Du côté pakistanais aussi, nous avons eu des visiteurs. En outre, depuis plus de deux mois, il n'y a pas plus de censure du tout dans aucune partie du Pakistan, et il n'existe aucune sorte de restrictions aux déplacements des représentants de la presse à l'intérieur du Pakistan. Néanmoins, le Pakistan n'a pas hésité à accepter la mise en place d'observateurs. La communauté internationale à laquelle l'Inde s'est adressée est en droit d'attendre de cette dernière qu'elle lui manifeste une confiance égale.

182. Il est certes choquant que le Ministre des affaires étrangères de l'Inde traite de "manoeuvre" la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité crée un comité des bons offices chargé de réduire la tension existant entre l'Inde et le Pakistan. N'est-il pas exact que le Secrétaire général a envoyé, le 20 juillet, un mémorandum confidentiel aux membres du Conseil de sécurité en vue d'attirer leur attention sur le fait que la situation entre l'Inde et le Pakistan allait se détériorant ? N'a-t-il pas attiré leur attention sur des accrochages le long de la frontière, des incursions clandestines et des sabotages, qui devenaient de

⁷ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/8124/Add.1.

plus en plus fréquents ? N'a-t-il pas prévenu qu'un conflit important pourrait très bien éclater dans le sous-continent ?

183. C'est dans ce contexte que le Pakistan a fait savoir qu'il était prêt à coopérer avec le Conseil de sécurité pour écarter toute menace à la paix dans le sous-continent ainsi que le danger d'une guerre plus générale. Et cependant, le Ministre des affaires étrangères de l'Inde juge bon de traiter de "manoeuvre" la proposition de création d'un comité des bons offices !

184. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a déclaré que son pays ne voulait pas être "mis sur le même pied" que le Pakistan à cet égard. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ou bien cette expression n'a aucun sens, ou bien elle repose sur l'hypothèse que l'Inde jouit, en un certain sens, d'un statut supérieur à celui du Pakistan au sein de notre organisation. C'est là un argument que l'on ne saurait soutenir. Le représentant d'une puissance aussi grande que l'Union soviétique elle-même a rappelé hier [1942ème séance] à l'Organisation que tous les Etats Membres jouissaient du même statut.

185. Je me permettrai de demander à mon collègue de l'Inde d'abandonner toute vanité et de remettre pied à terre. De toute évidence, nul n'aura moins d'estime pour l'Inde si elle accepte que des observateurs des Nations Unies soient stationnés sur son territoire.

186. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a traité de manière tout aussi cavalière l'offre du Pakistan d'organiser une réunion avec des représentants de son gouvernement en vue de mettre au point des méthodes permettant de ramener les réfugiés chez eux. Je suis persuadé que ni lui-même ni son gouvernement n'ont mal compris l'offre du Pakistan. Nous n'avons pas demandé à l'Inde d'aider le Pakistan à résoudre ses difficultés politiques intérieures. Si nous négocions avec telle ou telle personne, avec tel ou tel parti au Pakistan, cela ne regarde que le Pakistan. La seule question qui intéresse l'Inde est la présence d'un grand nombre de citoyens pakistanais sur son sol et la façon de les renvoyer chez eux. C'est pour discuter de ce problème que, de l'avis de mon gouvernement, il faudrait réunir des représentants des deux pays soit entre eux, soit dans un cadre impartial.

187. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a dit que le Pakistan essayait de transformer ses difficultés intérieures en un différend Inde-Pakistan. Les choses n'ont tourné ainsi qu'à cause de la présence de réfugiés pakistanais en terre indienne et de l'aide et de l'assistance que l'Inde accorde à des éléments sécessionnistes.

188. J'ai dit l'autre jour [1941ème séance] que cette aide incluait l'armement et la formation d'éléments sécessionnistes, ainsi que la participation des propres forces de l'Inde à des opérations en territoire pakistanais. L'Assemblée aura

remarqué que le Ministre des affaires étrangères de l'Inde a passé cette accusation sous silence. En fait, il a dit que la frontière entre l'Inde et le Pakistan ne peut être scellée avec efficacité, et je considère cela comme une réaffirmation du serment qu'il a fait au Parlement indien que son gouvernement donnerait toute l'aide possible à ce que l'Inde appelle "les forces de libération". Que je sache, les frontières ne sont pas scellées avec du fil de fer barbelé. La paix aux frontières est assurée par la politique et les actions des gouvernements intéressés. Je voudrais demander au Ministre des affaires étrangères de l'Inde de réfléchir aux conséquences d'une déclaration selon laquelle les frontières entre l'Inde et le Pakistan constituent une exception aux règles généralement acceptées en matière de conduite internationale, et de se demander si c'est là le meilleur moyen de favoriser la paix et la stabilité entre nos deux pays.

189. Je ne suis pas venu ici pour marquer des points dans un débat. La situation dans le sous-continent s'est tendue à la suite d'événements survenus à la frontière du Pakistan oriental et de l'Inde. Le Secrétaire général des Nations Unies a attiré l'attention sur le danger qui menace la paix si l'on ne porte pas rapidement remède à cette situation. Mon gouvernement a donné des preuves de son désir de trouver une solution avec l'Inde, non pas — je tiens à le répéter — en ce qui concerne les problèmes internes du Pakistan, mais au seul problème qui soit un souci et un fardeau pour le peuple indien, à savoir le problème des réfugiés.

190. Hier, le Ministre des affaires étrangères de l'URSS nous a priés de traiter cette situation avec prudence et de faire preuve de qualités d'homme d'Etat. Nous accueillons favorablement cet appel et espérons que le Gouvernement de l'Inde y répondra. Hier également, un certain nombre de pays amis bien intentionnés ont parlé de la nécessité de trouver une solution politique au problème. Avec leur permission, je leur répondrai du haut de cette tribune que c'est exactement là l'objectif et le but du Président du Pakistan; il est décidé à les atteindre malgré les obstacles et les difficultés.

191. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde lui-même a rappelé les mesures prises à cette fin par le Président du Pakistan, M. Yahya Khan, à savoir l'organisation d'élections générales, l'acceptation des exigences fondamentales du peuple et des négociations avec les chefs des partis politiques. Ce processus a été interrompu, mais il n'est pas terminé. Son apogée sera un Pakistan libre, démocratique et uni, désireux de vivre en paix avec tous les pays et entretenant avec eux des relations d'amitié. La paix et la stabilité du sous-continent seraient renforcées et il serait plus rapidement mis un terme aux souffrances des réfugiés si le Gouvernement de l'Inde se décidait à accepter cette perspective au lieu de chercher à créer, comme l'a déclaré la semaine dernière à New Delhi le Ministre de la défense de l'Inde, une situation dans laquelle le Pakistan n'aurait d'autre possibilité que de tomber en miettes.

La séance est levée à 17 h 40.